

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes **François Henri**

2 rue de Navarre - 64000 PAU - Tél. 05 59 02 46 07/05 59 02 11 00 - Fax : 05 59 02 11 45 - francoishenri@adgessa.fr



L'établissement aujourd'hui :

Créé en 1937, l'EHPAD « François-Henri » porte le nom des deux Evêques à l'origine de sa création. Le Diocèse de Bayonne-Lescar-Oloron propriétaire du bâtiment, a confié la gestion de l'établissement à l'ADGESSA (Association pour le Développement et la Gestion d'Etablissements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine) en 2003. Il s'agit d'une association privée à but non lucratif. Une convention de gestion détermine les engagements de l'ADGESSA qui accorde une priorité d'accueil aux prêtres et religieuses. A ce jour, l'établissement accueille des religieux et des laïcs qui cohabitent dans le respect de l'orientation spirituelle voulue par ses fondateurs et par l'association gestionnaire.

L'établissement cossu rappelle les maisons anciennes de la ville de PAU. Il s'agit d'un bâtiment ancien, auquel a été annexée une extension plus récente.

L'EHPAD bénéficie d'un agrément lui permettant d'accueillir 44 personnes âgées dépendantes, en accueil permanent.

Les chambres sont très spacieuses et sont toutes équipées d'une douche. Les résidents bénéficient d'un espace privatif privilégié : en effet la quasi-totalité des chambres est constituée de 3 pièces : bureau-bibliothèque, chambre, cabinet de toilette. Les résidents ont la possibilité d'apporter leurs mobiliers et objets de décoration personnels leur permettant de s'approprier ce nouveau lieu de vie.

Lors d'une nouvelle admission, l'ensemble du personnel met tout en œuvre pour proposer un accompagnement personnalisé afin de s'adapter au mieux aux besoins et aux attentes de la personne accueillie.



Admission

L'établissement accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie. Les admissions sont prononcées conjointement par la Direction et le Médecin Coordonnateur, après examen du dossier de pré-inscription qui comprend :

- Une partie administrative
- Une partie médicale

Selon le modèle du dossier unique de pré-inscription établi par le Conseil Général 64

Les demandes sont étudiées en tenant compte des besoins de la personne et des moyens dont dispose l'établissement, afin de proposer une prise en charge adaptée à chaque situation. Préalablement à l'admission, une visite de l'établissement et une rencontre avec le personnel d'encadrement sont préconisées, qui permettront de mieux cerner les besoins et les attentes pour favoriser les conditions d'accueil et proposer un véritable projet personnalisé.

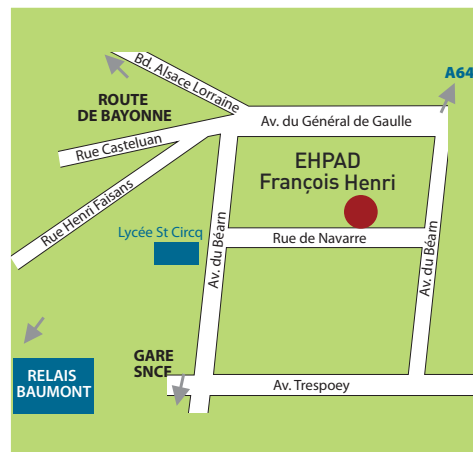
Le prix de journée :

Fixé annuellement par le Conseil Général, il comprend :

- L'hébergement (logement, repas, entretien du linge, service hôtelier)
- Le tarif dépendance (produits d'incontinence, prise en charge de la dépendance)

Aides possibles :

- APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- AS (Aide Sociale)
- AL (Allocation Logement)



SITUATION

L'EHPAD « François-Henri » se situe au centre ville de Pau, dans un quartier paisible, à proximité du Parc Beaumont et bénéficie d'un grand parc ombragé accessible aux résidents. Proche de la gare et desservi par les lignes T1-P9-P22 (arrêt St Jammes ou Edouard VII) et P7 (arrêt St Cricq ou Trespoey).

Le secrétariat se tient à votre disposition de 9H à 18H du lundi au vendredi



Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement du résident est assuré par une équipe pluridisciplinaire. Les services médicaux, paramédicaux, généraux, techniques et administratifs se relaient 24h/24h pour assurer une présence sécurisante et proposer un accompagnement global.

L'établissement propose à chaque résident un Projet Personnalisé qui doit permettre de maintenir ou de développer toutes les capacités d'autonomie physique, psychique ou sociale. L'ensemble du personnel s'engage au quotidien à mettre en œuvre les actions individuelles ou collectives proposées pour atteindre les objectifs de prise en charge et d'accompagnement du résident.



LA SANTÉ :

L'équipe soignante est composée :

- D'un médecin coordonnateur, qui garantit du projet de soins
- D'une infirmière coordonnatrice, qui coordonne les actions des différents intervenants
- D'infirmiers
- D'aides soignants de jour et de nuit

L'établissement assure les soins infirmiers et les soins de nursing, le suivi du traitement, la distribution des médicaments et les

médecins spécialistes ou les centres d'examen. Le personnel soignant fait également le lien avec les établissements de santé, les services d'urgence lors d'hospitalisation. Le résident garde le libre choix du médecin traitant et de son kinésithérapeute.

Toute absence doit être signalée à l'infirmerie, pour assurer la continuité du traitement et des soins.

L'ANIMATION :

Des animations ponctuelles sont proposées aux résidents qui sont libres d'y participer (loto, atelier cuisine, atelier chant...).

L'établissement est très paisible. Une bibliothèque climatisée et une terrasse

extérieure couverte sont à la disposition des résidents qui peuvent se retrouver tout au long de la journée.



LA VIE SOCIALE :

Chaque résident est libre de pratiquer le culte de son choix. Toutefois, une chapelle sonorisée, située au sous-sol, permet aux résidents d'assister aux messes célébrées tous les jours par les prêtres résidents de l'établissement. Les chambres spacieuses, séparées en deux espaces de vie (jour et nuit) permettent de recevoir sa famille, ses proches dans un cadre agréable.

Les visites et les sorties sont encouragées afin de maintenir le lien avec l'extérieur et conserver une vie sociale.

Le résident peut partager le déjeuner avec sa famille ou ses proches dans une salle réservée à cet effet.

Le prix est fixé par l'établissement et les repas doivent être réservés 48h à l'avance.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Instance composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'association gestionnaire.

Le CVS est un lieu d'expression où chacun peut donner son avis, émettre des idées sur le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an.

LA RESTAURATION :

L'établissement propose une cuisine traditionnelle. Les repas sont préparés sur place, à base de produits frais et tiennent compte des régimes alimentaires sur prescription médicale. Les menus sont affichés toutes les semaines.

- Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30.
- Le déjeuner est servi à 12h en salle de restaurant
- Le dîner est servi à 19h en salle de restaurant



Des plateaux sont distribués en chambre quand l'état de santé le justifie.

L'ESPACE PRIVÉ :

Toutes les chambres sont individuelles et sont équipées d'une douche. Le résident peut apporter une partie du mobilier et des objets

familiers, pour lui permettre de personnaliser son nouveau lieu de vie, en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

LE MÉNAGE :

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de service, encadré par la responsable hôtelière.



LE LINGE :

L'entretien du linge des résidents est assuré par l'établissement.

Pour faciliter la gestion, il doit être obligatoirement marqué.



LA SURVEILLANCE DE NUIT :

Elle est assurée par :

- Un aide-soignant,
- Un agent des services logistiques.

